

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023
Date de transmission : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriannie, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriannie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

21^{ème} QUESTION

Assainissement – Passation d'un avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement conclu avec Veolia Eau-CGE (DELIBERATION n° 2023-168)

Par contrat conclu le 7 janvier 2013, la gestion du service public d'assainissement a été confiée à Veolia Eau-CGE pour une période de 12 ans.

Ce contrat a été adapté par 3 avenants signés respectivement les 28 décembre 2016, 7 juillet 2020 et 21 décembre 2022.

Il est proposé de conclure un avenant n°4 à ce contrat ayant pour objet d'intégrer :

- Les évolutions du périmètre de délégation

Suite à un arrêté préfectoral du 30 septembre 2021, des prescriptions complémentaires ont été prises afin d'adapter l'autosurveillance à la tranche supérieure à 100 000 EH, dans le cadre de l'autorisation d'exploiter la station d'épuration de Village-Neuf.

En outre, les travaux d'amélioration du PR/BO Bakero de Rosenau effectués pour limiter les rejets en milieu naturel ont modifié les conditions d'exploitation, notamment celles liées à la consommation électrique, en augmentant la puissance des pompes installées pour permettre d'évacuer un volume d'eaux usées vers la station d'épuration de Village-Neuf plus important.

Enfin l'inventaire patrimonial évolue avec l'intégration des ouvrages d'assainissement du Technoparc à Saint-Louis.

- Les évolutions réglementaires

Ont été insérées dans le contrat des clauses relatives au respect par le délégataire des principes d'égalité des usagers devant le service public, de respect du principe de laïcité et de neutralité du service public.

- Les incidences financières

En contrepartie des dispositions ci-dessus, la rémunération du délégataire est portée à :

- Pour la part RC_o relative à la collecte = 0,1775 € HT/m³ (au lieu de 0,1729 à l'issue de l'avenant n°3 soit une variation de + 2,69 %)
- Pour la part RT_o relative au traitement = 0,6054 € HT/m³ (au lieu de 0,6043 à l'issue de l'avenant n°3 soit une évolution de + 0,19 %)
- Pour les parts $RT_o + RC_o$ = 0,7830 € HT/m³ (au lieu de 0,7772 à l'issue de l'avenant n°3 soit une variation de + 0,74 %)

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la passation de l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement conclu avec Veolia Eau-CGE selon les modalités susmentionnées et dont le projet est ci-annexé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement conclu avec Veolia Eau-CGE ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTM

